REPUBLIQUE FRANCAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres					
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération			
27	29	19			

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir: Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents: Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 128/22 -

OBJET : Décision modificative N°2 du budget annexe du Village de Vacances de la Baume budget 2022

Rapporteur: Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du budget VILLAGE VACANCES LA BAUME.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°49/22 du 7 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel annexe du Village de Vacances La Baume,

Vu la délibération n°74/22 du 19 mai 2022, approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe du Village de Vacances La Baume,

Vu la Commission des Finances du 12 décembre 2022,

Vu le Conseil d'Exploitation du 12 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe du Village de Vacances de la Baume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
	A	Diminution	Augmentation	Diminution de	Augmentation
		de crédits	de crédits	crédits	de crédits
Chapitre	Charges à caractère	5 000.00 €	23 650.00 €	0.00€	0.00€
011	général				
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	0.00€	0.00€	0.00€	18 650.00 €
TOTAL Fond	ctionnement	5 000.00 €	23 650.00 €	0.00€	18 650. 00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme. Que

Le Maire:

La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le